ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fin du dispositif des « repas à un euro »

Question écrite n° 40229

Texte de la question

Mme Bénédicte Taurine attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la fin du dispositif des « repas à un euro » pour les étudiants non-boursiers dès la rentrée 2021. C'était une mesure instaurée en juillet 2019 par le Gouvernement pour les étudiants boursiers et boursières puis étendue en janvier 2021 pour l'ensemble des étudiants. Nombre d'entre eux ayant été contraints d'abandonner leur travail du fait de la pandémie ils ne pouvaient et ne peuvent d'ailleurs toujours pas subvenir correctement à leurs besoins. Les Restos du cœur annoncent même que 50 % de leurs bénéficiaires l'hiver 2020-2021 avaient moins de 25 ans. Les repas du CROUS sont la garantie pour des milliers de jeunes de pouvoir avoir un repas face à des dépenses insoutenables pour beaucoup. Ne pas avoir de bourse ne signifie pas ne pas être précaire, beaucoup ont pu la perdre du fait d'une réorientation par exemple. Il est du rôle de l'État de s'assurer qu'aucun étudiant ne soit laissé pour compte. L'arbitrage fait au sein de son ministère conduisant à l'arrêt de cette mesure « repas à un euro » l'interpelle au plus haut point. Il est, en effet, surprenant, qu'il soit mis fin tout particulièrement à cette mesure à destination des étudiants bénéficiant déjà de très peu de ressources alors que des mesures telles que le chômage partiel se poursuivent à l'attention des entreprises et des salariés jusqu'en novembre 2021. Tandis que d'autres mesures perdureront donc au-delà de la rentrée, quels paramètres ont pu lui permettre de conclure que ce dispositif « repas à un euro » quant à lui n'était plus nécessaire ? Par ailleurs, une mission d'information « conditions de la vie étudiante en France » conduite par le Sénat, dont le rapport a été déposé le 6 juillet 2021, recommande notamment une réforme pour rendre le système des bourses plus juste. Elle lui demande, au vu de la situation extrêmement préoccupante des étudiants au sortir de la crise, si son ministère entend lancer cette réforme.

Données clés

Auteur : Mme Bénédicte Taurine
Circonscription : Ariège (1re circonscription) - La France insoumise
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40229
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation
Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 18 octobre 2021
Question publiée au JO le : 20 juillet 2021, page 5680
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)